

Cher/Chère parent,

D'après notre dossier médical, votre enfant n'a pas encore été vacciné contre le papillomavirus humain (HPV). Cependant, il se peut que votre enfant ait déjà été vacciné par l'intermédiaire de l'école ou d'un autre médecin.

Si votre enfant est déjà vacciné contre l'HPV, merci de le signaler à notre cabinet afin de compléter notre dossier médical.

Si votre enfant n'est effectivement pas encore vacciné, je vous conseille de réaliser cette vaccination dans les meilleurs délais. Même si elle n'est pas obligatoire, cette vaccination protégera votre enfant contre des infections pouvant entraîner des conséquences graves telles que des verrues génitales ou certains cancers.

En pratique,

- Pour les filles et garçons de 13 à 15 ans inclus, les doses de vaccin sont gratuites via le programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais pas via la pharmacie. C'est donc le médecin ou l'école de votre enfant qui doit commander le vaccin. Deux doses de vaccins réalisées à minimum 5 mois d'intervalle sont nécessaires à cet âge.
- Pour les filles et garçons de 12 à 18 ans inclus, le vaccin est partiellement remboursé (12,10€ /injection) et avec une prescription vous pouvez obtenir le vaccin à la pharmacie. Le médecin de votre choix peut ensuite réaliser la vaccination. Deux doses de vaccins sont nécessaires jusqu'à 15 ans. A partir de 15 ans, trois doses seront nécessaires pour une vaccination complète.

Vous pouvez contacter le cabinet pour obtenir plus d'informations, une ordonnance pour obtenir le vaccin à la pharmacie ou prendre rendez-vous pour vacciner votre enfant.

Vous trouverez également en pièce jointe une brochure informative plus détaillée sur le papillomavirus humain ou HPV.

Bien à vous,